

VESTIAIRES - SANITAIRES

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

**pour tous les ERP du 1er groupe et les ERP du 2ème groupe (5ème catégorie)
avec locaux à sommeil. (Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)**

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie:

- de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824 ;
- du dossier spécifique du permis de construire (PC 39 et PC 40) ou du permis d'aménager (PA50 et PA51) permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique (pièce annexe du document Cerfa n°14570).

Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales, l'ensemble des documents ci-après seront remis aux services chargés de l'instruction des dossiers en complément de la présente notice descriptive de sécurité :

↳ La présente notice **datée et signée par le maître d'ouvrage** ;

↳ Les autres pièces prévues à l'article GE 2 §1 :

- pièce 4 des documents cerfa :

Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir :

- les conditions d'accessibilité des engins de secours ;
- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

- pièce 5 des documents cerfa:

Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

- pièce 6 des documents cerfa :

La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification. »

↳ Le pétitionnaire pourra remplir une notice par établissement isolé les uns des autres au sens de l'article GN 3.

↳ Pour les établissements spéciaux (parcs de stationnement, chapiteaux tentes et structures, etc.) rattachés à un ERP, la rédaction d'un chapitre spécifique est préconisée dans la présente notice.

Rappel des règles de demande de dérogation

(Article R 123-13 du Code de construction et de l'Habitation et article GN 4 du règlement de sécurité)

Les dérogations accordées ne peuvent avoir pour effet de diminuer le niveau de sécurité des personnes assuré par le respect des mesures réglementaires de prévention.

Lorsque le projet nécessite une demande de dérogation au présent règlement, le dossier doit comporter pour chaque demande une fiche indiquant notamment :

- les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger (références articles et libellé du point de la règle concernée),
- les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans)
- la justification des demandes ;
- les mesures compensatoires proposées.

Important : l'ensemble de ces documents constitue la pièce n°6 des bordereaux de dépôt des pièces jointes au titre des documents Cerfa.

N.B : Les présentes déclarations engageant le maître d'ouvrage, toute notice **non signée** ne saurait être examinée par les services compétents.

Dénomination de l'établissement :

VESTIAIRES SANITAIRES

Adresse principale :

LAC DE CASTEL GAILLARD
47120 SAINT SERNIN DE DURAS

Maîtrise d'ouvrage :

Peter Bull FRANCE SAS
Monsieur Peter BULL
Powdermill Lane
Battle
East Sussex
TN33 0SU
ENGLAND

Maîtrise d'œuvre :

Cabinet d'architecture François de LA SERRE
2 rue François Neveux
Zac de Trenque 47550 Boe
Tel : 05 53 48 14 22

Organisme de contrôle et missions confiées :

Non désigné

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :

Nom : Myrthe DE WILDT

Coordonnées téléphoniques : 05 53 48 14 22

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public:

.SANITAIRES- VESTIAIRES ET DOUCHES ASSOCIES A LA PISCINE EN PLEIN AIR.

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

Construction de vestiaires/ sanitaires/ douches dans le projet d'aménagement du parc résidentiel de loisir et d'une base de loisirs de plein air du lac de Castelgaillard.

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés : (CCH R 123.18 à R123-21)

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Détails :

Niveaux	Types d'activités exercées	Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
		Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc)	par niveau	Par niveau
Vestiaires sanitaires douches	ERP type PA	266.15 m ² Surface de la zone accessible au public	déclaratif	90	2

Type : W : 5 ème Effectifs (public) : 90 + 2 personnels

1.2 – Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

Sans objet.

II - Construction (PE5 à PE12,)

- **Conception et desserte** (PE7).

1 façade accessible depuis la plage de la piscine et l'air de retournement/ moyens de secours prévu à cet effet.

- **Isolement par rapport aux tiers** (PE6).

Sans objet

- **Résistance au feu des structures** (PE5 –PE28)

Sans objet

- **Couvertures** (PE6)

Les tiers sont à plus de 8m, couverture en matériaux M0

- **Facades** (PE6)

En maçonnerie et enduit.

- **Distribution intérieure et compartimentage** (PE5-PE6)

Cloison de distribution M1

- **Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction**

(GN 8):

- **Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération**

ERP avec accès de plein pied sur l'extérieur sur le niveau de la piscine en plein air et avec un nombre adapté de dégagements praticables.

- **Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers** (PE9).

Locaux à risques isolés avec mur, plafond CF 1H et porte CF 1/2H avec ferme porte :

- le local technique ECS de 4.53m².
- local ménage de 3.24m²

- **Conduits et gaines** (PE12)

Sans objet

- **Dégagements** (PE11).

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
Vestiaires	90	90	2	2 x 1 UP	3	6 UP

Le personnel dispose des mêmes dégagements.

III - **Aménagements intérieurs** (AM 1 à AM 19)

	Dans les locaux et les dégagements (*)
Les revêtements muraux seront :	M2
Revêtements sol	M4
Revêtements plafond	M1

- **Éléments de décoration** (AM 9, AM 10, PE13).

M1

- **Tentures, portières, rideaux, voilages** (AM 11 à AM 14, PE13).

Sans objet

- **Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures** (AM 15 à AM 19, PE13).

M3

IV - Désenfumage (PE14)

Sans objet, locaux inférieurs à 300 m².

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (PE20 à PE23)

Sans objet.

VI - Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (PE 10)

Sans objet

VII - Installations électriques (PE24).

Conforme aux normes électriques

VIII- Eclairage (PE24).

Blocs de balisage dans les issues de secours

IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (PE25)

Sans objet

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration (PE15 à PE19)

Sans objet

XI - Moyens de secours (PE26 à PE27)

- **Moyens d'extinction** (PE26)

Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau :

Deux plateformes de pompage situées à proximité sont créées dans le cadre du projet d'aménagement (Cf : plan de masse PA4)

Extincteurs portatifs à raison de 1 pour 300m²

- **Système d'alarme** :

type 4 (PE27) avec flash lumineux dans les sanitaires PMR.

- **Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers** (PE27)

Un plan d'accès sera affiché à l'entrée/ accueil des vestiaires-sanitaires-douche

- **Système d'alerte** (PE27)

Par téléphone urbain

XII – DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 et GN 4) :

Sans objet

Je soussigné, Peter BULL, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature

Le 27/04/2018



David Peter Bull